

MADAME HIDALGO
Maire De Paris

OBJET : Projet restauration scolaire

Paris le 6 juillet 2016

Madame la Maire,

Vous le savez la CFDT est très attachée à la dimension écologiquement responsable des collectivités comme le montre l'engagement de notre syndicat CFDT Interco Services Publics Parisiens dans le projet responsabilité sociale des organisations Interco, projet dont nous souhaitons vous présenter bientôt les premières avancées. De ce fait l'engagement d'améliorer la qualité des aliments et surtout leur source nous semble une avancée majeure pour une collectivité de la taille de la ville de Paris.

A côté de ce volet alimentation biologique, la CFDT souhaite attirer votre attention sur l'importance du volet social de votre projet restauration scolaire. En effet dans la fonction publique territoriale 30% des emplois sont occupés par des non titulaires, mais dans les caisses des écoles parisiennes on rencontre souvent après la dernière loi de dé-précarisation 75% de non titulaires.

Plus que le statut même de non titulaires, la gestion de certaines caisses des écoles, mêmes parmi les plus grandes, se caractérise par une pratique qui consiste à refuser de recruter des gestionnaires des ressources humaines compétents et par le choix étonnant de fonctionner hors de la réglementation.

Ainsi, par exemple, le contrat de certains contractuels de droit public n'a pas été renouvelé par voie d'avenant depuis des années, situation qui dans le privé aurait de fait transformé instantanément leur CDD en CDI.

Même dans des caisses des écoles relevant de la majorité municipale la gestion administrative suit souvent avec retard des décisions positives pour les agents.

Deux dimensions nous paraissent particulièrement critiques et difficilement justifiables : le fait de d'avoir systématiquement recours à des contrats à faible horaires, sans chercher à augmenter ces horaires quand l'organisation du service public le permet, mais également et surtout, une gestion discrétionnaire des affectations et promotions.

Ainsi, certains agents sont placés et maintenus sur des postes de responsabilité sans manifestement en avoir les compétences. Nous ne parlons pas ici de compétences académiques, la CFDT est extrêmement attachée à la promotion sociale, mais bien d'erreurs de gestion qui transforment ces institutions publiques, financées pour partie par le contribuable parisien, en mini républiques bananières.

Au travers des 20 arrondissements les différents partis se sont toujours affrontés dans l'espace public, mais c'est probablement la première fois qu'une campagne de désinformation instrumentalise les agents les plus fragiles des établissements publics parisiens.

Lors de la mise en œuvre des lois de déconcentration, certains avaient expliqué aux ouvriers des collèges et lycées qu'ils allaient perdre leur qualité de fonctionnaires, être remplacés par des entreprises. C'est d'ailleurs par ce biais que certains syndicats ont obtenu que ces agents soient séquestrés dans des corps spécifiques, alors que toute la fonction publique territoriale gère les agents techniques au travers de spécialités « métiers ». Aujourd'hui certains mobilisent les mêmes leviers détestables.

Sur le fond la CFDT estime que ces 3000 agents, pour les ¾ non titulaires, faiblement qualifiés, auraient tout à gagner à bénéficier d'un dispositif de gestion RH unifié et professionnalisé. Nous n'évoquons pas ici seulement la régularité des contrats de travail et la fin d'une gestion discrétionnaire contraire à l'esprit des lois française, mais l'ambition légitime de la collectivité de conduire une politique systématique de formation professionnelle.

Ce volet devrait à terme se traduire par des promotions sociales basées sur la prise en compte des savoirs faire acquis et une montée en compétences par la voie de la formation professionnelle.

Vous le savez, la montée en compétence des moins qualifiés est un processus extrêmement exigeant qui demande persévérance et professionnalisme. La CFDT pointe ici par exemple le dispositif 3 PS, Parcours professionnel de Promotion Sociale, inventé à Paris, dispositif dont sont exclus les agents relevant des caisses des écoles.

Même si certaines caisses des écoles sont déjà engagées sur ce volet, la mise en œuvre d'une politique volontariste de prévention des risques professionnels, en tout premier lieu des troubles musculo-squelettiques, nous semble la priorité des priorités. En effet, les salariés travaillant sur des horaires faibles, pour plusieurs employeurs, souvent avec des horaires atypiques et sous statut précaire sont dans les métiers de la restauration collective particulièrement exposés aux TMS.

Bien entendu ce tableau ne saurait refléter l'extrême diversité de situation des différentes caisses des écoles, mais il pointe la priorité pour la CFDT de protéger les plus fragiles des agents du territoire parisien par un dispositif solide et ambitieux, qui s'articule parfaitement avec une ambition d'alimentation écologiquement responsable.

Pour la CFDT le projet restauration scolaire n'est pas seulement un plus pour les enfants des écoles, il relève d'une nécessité sociale pour les agents concernés.

Très cordialement

Françoise RIOU
Secrétaire générale